



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024.02.12

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 08 février 2024

**Budget primitif 2024 -
Lotissement de Lesquivit**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2024

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d’absents : 1

Procurations : 4

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 26

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 6

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2024 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Tiphaine BOISSON, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Loise QUERE, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Julie MERCIER

Etaient représentés :

Patricia HENAFF pouvoir à Sylvain GANGLOFF, Brigitte DENIEL pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Marlène LE MEUR pouvoir à Stéphane LE GALL, Damien RIVIER pouvoir à Guillaume PARANT

Monsieur Stéphane LE GALL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2024 - Lotissement de Lesquivit

Rapporteur :

Jean-Paul TOULLEC 6ème Adjoint au Maire

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57 ;

Vu la délibération n°2021-12-22 du 16 décembre 2021 approuvant la création du budget annexe Lotissement de Lesquivit ;

Considérant la consultation de la commission plénière du 1^{er} février 2024 sur le projet de budget primitif du budget annexe du Lotissement de Lesquivit ;

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget primitif 2024, arrêté comme suit :
 - En section de fonctionnement : 218.740 €
 - En section d'investissement : 237.475 €

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 01 février 2024

Délibération du Conseil Municipal : Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 08 février 2024

**Le Maire,
Dominique CAP**



**Secrétaire de séance
Stéphane LE GALL**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire



Présentation du Budget Lotissement de Budget primitif 2024

- **Section de fonctionnement** : 218.740€

Le budget 2024 poursuit le programme lancé en 2022, avec :

- Les études : 40.000€
- Les travaux : 20.000€
- Les frais de gestion courante : 5€

Le budget 2024 va également permettre d'intégrer les terrains acquis précédemment sur le budget Ville dans ce budget pour retranscrire la réalité du projet.

Puis, le budget présente les écritures de stock d'annulation de fin 2023 et la réalisation des stocks finaux de l'exécution de 2024.

- **Section d'investissement** : 237.475€

Afin de réaliser l'opération, une avance de trésorerie, par le budget Ville, est envisagée, en fonction de la constatation des recettes.

Les autres mouvements comptables de la section sont la contrepassation des écritures de stock effectuées en section de fonctionnement, ainsi que l'intégration du déficit à fin 2023.